

REUNION DE CONSEIL

Jeudi 17 juillet 2008 à 19 heures 30

L'an deux mil huit, le dix sept juillet à dix neuf heures trente, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqué le 09 juillet 2008 se sont réunis sous la présidence de Petat Eric, Maire de Quiers sur Bezonde.

Etaient présents : PETAT Eric - POTTEAU François - PAVARD Michèle - BEAUVALLET Maurice - ARCHENAUT Pascale - PILTE Patrice - DELAVEAU Cécile - BARBEILLON Véronique - CHAVANEAU Philippe - ROILLE Bruno - ASSELIN Marie-Claude - LEJEAU Luc.

Absents excusés : CHAOUAT Maurice, COUROUX Michel (pouvoir à Madame BARBEILLON Véronique) BEAUVALLET Magali (pouvoir à Madame PAVARD Michèle)

Secrétaire de séance : CHAVANEAU Philippe

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance qui n'amène aucune remarque.

Ordre du jour :

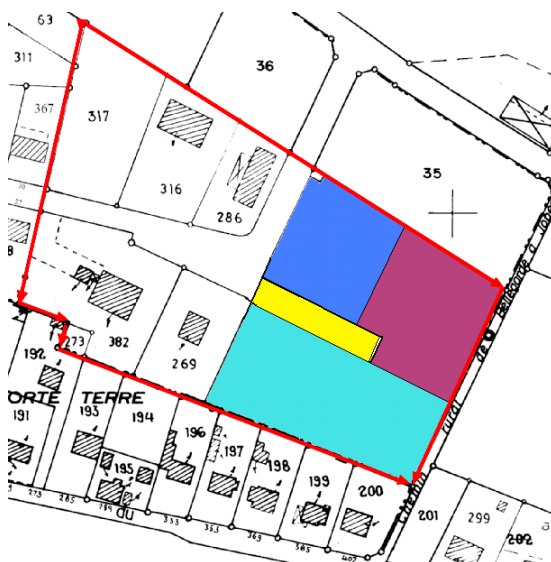
1 TERRAINS ZONE ARTISANALE : AMENAGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle qu'en février 2008 une promesse de vente a été signée avec la société ACM pour l'achat d'environ 6000 m² de terrain dans la zone artisanale. Il informe que deux autres entreprises souhaiteraient acquérir des parcelles dans la zone.

Pour permettre la concrétisation de ces projets et garder l'ouverture sur les terrains qui resteraient disponibles il est proposé de créer une voie d'accès qui existe sur les plans mais qui n'a jamais été créée faute d'installation de nouvelles d'entreprises.

Après avoir étudié cette proposition et pris en considération les différents paramètres, considérant que le conseil ne doit pas négliger ces opportunités, les membres du conseil à l'unanimité des votants décident :

- * de créer une voie pour desservir les lots A et B et C
- * de créer en comptabilité un compte 2312 programme 08014, de prélever la somme de 100 000.00 € sur le compte 2313 06020 pour alimenter ce nouveau programme,
- * et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet



2 DECLASSEMENT CHEMINS RURAUX ET VOIE COMMUNALE, MISE EN PLACE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Monsieur le Maire informe que plusieurs personnes se proposent d'acquérir des chemins ruraux et une voie communale. Le conseil étudie les propositions et décide :

- * de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux pour partie N° 8 et 9 et la voie communale N° 42 en application du décret n° 76-921 du 08 octobre 1976,
- * autorise Monsieur le Maire ou un Maire-Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- * dit que ces dépenses ainsi que les frais de bornage seront imputés sur le compte 2111.

3 CREATION D'UNE NOUVELLE ZONE D'HABITATION RUE DU HALLIER

Monsieur le Maire propose de créer une zone d'habitation comprenant 4 terrains à construire rue du Hallier sur la parcelle ZH N° 42 acquise en 1997 d'une superficie totale de 3100 m². Pour réaliser l'aménagement des réseaux, l'entreprise ECMO, qui a été sollicitée pour faire l'étude de faisabilité, présente un projet avec la création d'une venelle à l'arrière de trois terrains pour aménager les réseaux eaux usées et eaux pluviales, les autres réseaux, électrique, téléphone et eau potable seront au devant des terrains. La venelle resterait propriété de la commune et permettrait l'accès pour l'entretien ou la réparation des réseaux.

Après avoir entendu ces informations, le conseil décide :

- * d'aménager ces terrains pour les viabiliser et les proposer à la vente,
- * d'autoriser Monsieur le Maire ou un Maire-Adjoint à signer toutes les pièces afférentes aux différentes procédures.



Questions diverses

Travaux route de Lorris, réalisation des espaces verts.

Le conseil souhaite qu'il y ait des bordures béton pour délimiter les parterres créés lors des nouveaux aménagements route de Lorris. Cette information sera transmise au maître d'œuvre qui demandera à l'entreprise SACER de fournir un devis pour ces travaux supplémentaires.

Réseau eaux usées rue du Grand Orme

Il est signalé que le réseau eaux usées situé sur cette voie, malgré des travaux réalisés sur une partie, génère toujours des problèmes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à vingt et une heures trente.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE
QUIERS SUR BEZONDE**

L'an deux mil huit, le dix sept juillet à dix neuf heures trente, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqués le 09 juillet 2008 se sont réunis sous la présidence de Petat Eric, Maire de Quiers sur Bezonde.

Etaient présents : PETAT Eric - POTTEAU François - PAVARD Michèle - BEAUVALLET Maurice - ARCHENAUULT Pascale - PILTE Patrice - DELAVEAU Cécile - BARBEILLON Véronique - CHAVANEAU Philippe - ROILLE Bruno - ASSELIN Marie-Claude - LEJEAU Luc.

Absents excusés : CHAOUAT Maurice, COUROUX Michel (pouvoir à Madame BARBEILLON Véronique), BEAUVALLET Magali (pouvoir à Madame PAVARD Michèle)

Secrétaire de séance : CHAVANEAU Philippe

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

DECLASSEMENT CHEMINS RURAUX ET VOIE COMMUNALE, MISE EN PLACE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Monsieur le Maire informe que plusieurs personnes se proposent d'acquérir des chemins ruraux et une voie communale. Le conseil étudie les propositions et décide :

* de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux pour partie N° 8 et 9 et la voie communale N° 42 en application du décret n° 76-921 du 08 octobre 1976,

* de s'attacher les services d'un commissaire enquêteur pour procéder à cette enquête qui se fera dans la 2ème quinzaine de septembre,

* autorise Monsieur le Maire ou un Maire-Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et verser les indemnités à Monsieur le Commissaire Enquêteur qui seront calculées en fonction du nombre d'heures de permanence, des frais occasionnés par la rédaction du rapport et des indemnités kilométriques,

* dit que ces dépenses ainsi que les frais de bornage seront imputés sur le compte 2111.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Copie conforme, le 06 août 2008

Le Maire,

